

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

39E SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2017 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Denis DIGEL, Cathy OBERLIN-KUGLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Pascale GONZALEZ, Fanny VON DER HEYDEN, Jean-Michel PETER, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Jean-Pierre HAAS donne procuration à Guy RITTER
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL
Stéphanie MUGLER donne procuration à Robert ENGEL
Marion SENGLER donne procuration à Marcel BAUER
Serge DA MOTA donne procuration à Eric CONRAD
Stéphane KLEIN donne procuration à Fabienne FOLTZ-BARTH

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, directeur Général des Services
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Stéphane MACHI, directeur de Cabinet
Mme Elia TROUCHE, Chargée de communication

Sélestat, le 20 juillet 2017

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

39e SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2017 A 19H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017
- C. Décisions du Maire n° 35 à 41, 44 et 45/2017

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Noël 2017 : Règlements des concours et attribution de primes aux lauréats – concours Mon beau sapin et Objets de Noël/Noël en objet

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 2. Convention d'objectifs 2017/2020 entre la Ville de Sélestat et le Football Club de Sélestat et attribution d'une subvention

C. FINANCES DE LA COMMUNE

- 3. Subvention exceptionnelle à l'Interprofession fruits et Légumes d'Alsace suite à l'organisation de la 7^{ème} édition du salon Saveurs et Soleil d'Automne à Sélestat du 22 au 24 septembre 2017
- 4. Adhésion à l'association les Amis du mémorial d'Alsace-Moselle

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

5. Accompagnement par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Généralisation du contrôle d'accès aux bornes d'apport volontaire d'ordures ménagères enterrées du SMICTOM
7. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2016 sur la gestion du service Public de l'eau
8. Convention Ville/ENEDIS : renouvellement et modification du réseau électrique haute tension route d'Orschwiller et rue de Zellenberg
9. Acquisition d'un terrain rue des Jonquilles (alignement de voirie)
10. OPAH centre-ville : attribution d'aides aux propriétaires
11. OPAH/ORI centre historique : compte rendu annuel 2016 du concessionnaire CITIVIA
12. Acquisitions foncières à vocation environnementale – appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Grand Est

F. DIVERS

13. Chasse communale : agrément d'un associé dans les lots de chasse n° 1 et n° 4

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Didier REBISCHUNG est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 35 à 41, 44 et 45/2017

Décision n° 35/2017 : Location de prairies communales

Décision n° 36/2017 : Location de prairies communales

Décision n° 37/2017 : Location de prairies communales

Décision n° 38/2017 : Location de prairies communales

Décision n° 39/2017 : Travaux d'amélioration énergétique du gymnase Dorlan

Décision n° 40/2017 : Location d'un logement (au Centre de Secours Principal) – 26 rue d'Iéna à Sélestat

Décision n° 41/2017 : Travaux dans les écoles – programme 2017

Décision n° 44/2017 : Fixation du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du bar des Tanzmatten

Décision n° 45/2017 : Fixation du droit d'accès aux cours des Ateliers théâtre des Tanzmatten

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Noël 2017 : Règlements des concours et attribution de primes aux lauréats – concours Mon beau sapin et Objets de Noël/Noël en objet

Madame Anne DESCHAMPS précise que le lieu de l'exposition Objets de Noël/Noël en objets sera défini ultérieurement étant donné les travaux à la

Chapelle Saint Quirin. La délibération et le règlement du concours seront modifiés en ce sens.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

2. Convention d'objectifs 2017/2020 entre la Ville de Sélestat et le Football Club de Sélestat et attribution d'une subvention

Intervention de Madame Anne LEBURGUE

« LE FCS c'est 425 licenciés dont 54 éducateurs et dirigeants. 32 équipes dont 7 féminines (18 équipes en 2012). Le nombre de licenciés ne cesse de progresser que ce soit en section masculine ou féminine (20 à 86 pour ces dernières).

C'est un club dynamique qui intervient activement dans la vie de la cité par la participation aux activités d'animation de la ville : mise à disposition de signaleurs pour le corso fleuri, les courses de Sélestat, la participation aux nouvelles activités péri éducatives et l'organisation de marché aux puces par exemple.

Le club s'est fortement structuré ; le nombre de dirigeants est passé de 20 + 6 féminins en 2012/2013 à 30 + 8 féminins en 2016/2017.

De même, il a poursuivi la formation de ses entraîneurs entre 2012 et 2016. Le nombre d'entraîneurs est passé de 14 à 19 dont un spécifique gardien de but. Ils ont obtenu des diplômes plus qualifiés sur le plan des résultats.

Le niveau de toutes les équipes de jeunes a progressé d'un à plusieurs échelons (de A à DH) ainsi que les séniors.

L'école de football féminine a obtenu le label niveau argent la saison dernière et le club travaille sur la labellisation de l'école de football masculine pour la saison à venir.

Les résultats des féminines sont encourageants dans toutes les catégories dont notamment l'accession d'une équipe U15F en U16F élite.

LE club a grâce au soutien de la Ville pu embaucher 2 salariés à mi-temps pour encadrer les jeunes.

Fort de ces éléments, je propose de renouveler la convention d'objectifs avec le Football Club de Sélestat afin de poursuivre les actions engagées au titre du football féminin ainsi que la pérennisation de l'école de foot labellisée ; la formation des encadrants ; l'action et la formation des Jeunes qui sont les axes principaux de ce contrat et que le FCS s'engage à développer en contrepartie de l'aide financière de 17 000 euros apportée par la Ville de Sélestat.

Vous trouverez ci-jointe la convention d'objectifs détaillée. »

Monsieur André KLETHI souhaite obtenir des exemples concrets de participation du club à l'insertion scolaire, à des actions d'intégration et à la cohésion sociale.

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER indique qu'elle ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Subvention exceptionnelle à l'Interprofession fruits et Légumes d'Alsace suite à l'organisation de la 7^{ème} édition du salon Saveurs et Soleil d'Automne à Sélestat du 22 au 24 septembre 2017

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH considère que cela relève d'une excellente initiative et son groupe est totalement favorable au versement de cette subvention. Elle souhaite que cette manifestation soit un beau succès populaire.

Monsieur André KLETHI précise qu'en 2013 cela était une très belle manifestation avec de l'animation, de très belles prestations, de larges variétés de couleurs en incorporant beaucoup d'explications et de pédagogie. De plus, cette organisation est très professionnelle et tout ce qui touche à l'alimentation équilibrée et aux circuits courts est plus que d'actualité.

Il indique que le souhait de son groupe d'intégrer la gratuité des prestations de service a été prise en compte. De plus, pour 30 000 visiteurs cela coûte 40 à 45 000 euros à la Ville ce qui reste raisonnable comparé aux 420 000 euros du corso fleuri pour 10 à 11 000 entrées.

Il considère que pour être claire et précise, la délibération devrait inclure le fait que le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement les services techniques à disposition des organisateurs.

Monsieur Denis DIGEL indique qu'il ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

4. Adhésion à l'association les Amis du mémorial d'Alsace-Moselle

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

5. Accompagnement par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souhaite savoir combien de communes du Bas-Rhin sont accompagnées par le centre de gestion dans ce cadre.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il va se renseigner et qu'il fera un retour.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH se demande également s'il n'est pas prématuré de solliciter cet accompagnement dans la mesure où tous les corps professionnels de la fonction publique territoriale ne sont pas encore concernés par le RIFSEEP et que certains textes sont encore en cours d'élaboration.

Compte tenu de tous ses éléments, elle indique que son groupe s'abstiendra lors du vote et qu'il souhaite obtenir des éléments complémentaires.

Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Evelyne TURCK-METZGER

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Généralisation du contrôle d'accès aux bornes d'apport volontaire d'ordures ménagères enterrées du SMICTOM

Monsieur Didier REBISCHUNG rappelle que lors de la mise en place de la redevance incitative en 2010 la Ville de Sélestat a émis le souhait que les bacs qui ne pouvaient être rentrés à l'intérieur des immeubles faute de place ne restent pas sur la voirie en permanence. Un dispositif spécifique a donc été mis en place, à savoir des bornes d'apport volontaire d'ordures ménagères résiduelles. Ces bornes ont fait l'objet d'un programme d'enfouissement au fur et à mesure depuis cette date jusqu'à ce jour.

Cette démarche est habituelle dans des communes ayant un centre historique qu'elles veulent préserver.

Les bornes sont actuellement collectées deux fois par semaine par le SMICTOM pour un dimensionnement théorique en dotation qui permettrait une collecte une fois par semaine.

Depuis la mise en place, il est constaté régulièrement des dépôts sauvages à proximité des bornes, que les bornes soient pleines ou seulement partiellement remplies.

Il souligne que ce problème est constaté dans toutes les collectivités, et que le SMICTOM a échangé avec plusieurs syndicats un peu partout en France pour bénéficier des meilleurs retours d'expérience.

Malgré les nombreuses actions menées pour inciter à plus de civisme (sensibilisation des usagers et dotation à la hausse, campagne vers les restaurateurs du centre-ville, mise en place de vidéoprotection, articles dans le Sélestadien, ...), des débordements continuent à poser problème. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place un site pilote pour le contrôle d'accès sur une borne d'apport volontaire Porte de Brisach, en fonction depuis novembre dernier.

Les résultats du pilote sont positifs, avec 1500 passages effectués depuis la mise en place du site pilote, et moins de 2% des accès ayant posé des problèmes de lecture de cartes, et une réduction des dépôts sauvages.

Il est proposé la généralisation à tout le centre-ville du contrôle d'accès, ce qui concerne 306 foyers en volume conventionné (particuliers et professionnels). Le coût serait pris en charge à 50% par le SMICTOM et à 50% par la Ville.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir combien de foyers sont concernés par le test et la proportion des professionnels et particuliers que cela représente, si les déchets de la poubelle jaune sont concernés ou uniquement la poubelle grise, si des dispositifs de vidéoprotection sont en place, s'il est prévu de verbaliser les contrevenants et le montant de l'amende. Il se demande également s'il ne faudrait pas différencier les particuliers et les professionnels dans le traitement.

Son groupe ayant des réserves dans l'efficacité du dispositif, il s'abstiendra sur ce point.

Monsieur Bertrand GAUDIN demande également si le dispositif concerne uniquement les bacs gris ou jaune.

Madame Caroline REYS demande quelle politique contre le gaspillage alimentaire est mise en place par le SMICTOM.

Monsieur Didier REBISCHUNG précise que le dispositif concerne l'ensemble des foyers (soit 306, pris au sens large : particuliers mais aussi professionnels (restaurateurs, etc.)), et que le test a été fait sur l'une des bornes (il y en a une dizaine).

Il rappelle que le dispositif est dimensionné sur les ordures ménagères (donc poubelle jaune). Aucun contrevenant n'a été verbalisé, mais des actions de sensibilisations ont eu lieu envers des personnes indécrites.

Il souligne que le contrôle d'accès permettra également de bien mesurer l'utilisation qui est faite des bornes, et donc de redimensionner les besoins de certains usagers si leur dotation actuelle devait s'avérer inadaptée.

Il précise que le SMICTOM est déjà très engagé dans les actions de lutte contre le gaspillage, notamment auprès des écoles, et propose que lors d'une prochaine séance de commission ou de conseil un point soit fait sur les actions du SMICTOM, en particulier dans le cadre de la démarche d'évolution stratégique engagée, baptisée SMICTOM 2020.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, complète en regrettant que la poursuite des contrevenants en cas de verbalisation ne relève malheureusement pas de la Ville, et, le plus souvent, ne débouche pas. Il rappelle que les restaurateurs bénéficient d'une tarification et de circuits spécifiques.

Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Evelyne TURCK-METZGER

7. Rapport du délégataire (VEOLIA) pour l'exercice 2016 sur la gestion du service Public de l'eau

Le conseil municipal prend acte

8. Convention Ville/ENEDIS : renouvellement et modification du réseau électrique haute tension route d'Orschwiller et rue de Zellenberg

Adopté à l'unanimité

9. Acquisition d'un terrain rue des Jonquilles (alignement de voirie)

Adopté à l'unanimité

10. OPAH centre-ville : attribution d'aides aux propriétaires

Adopté à l'unanimité

11. OPAH/ORI centre historique : compte rendu annuel 2016 du concessionnaire CITIVIA

Monsieur André KLETHI souhaite savoir si Monsieur Jacques MEYER considère ce bilan comme décevant, moyen ou encourageant.

Monsieur Jacques MEYER indique que ce bilan est encourageant.

Adopté à l'unanimité

12. Acquisitions foncières à vocation environnementale – appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Grand Est

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

13. Chasse communale : agrément d'un associé dans les lots de chasse n° 1 et n° 4

Adopté à l'unanimité

-*~*~*~*~*-

Fin de la séance à 20 H 30
DGS/AI
PV prov 39

Le secrétaire de séance

Didier REBISCHUNG